



PROCÈS-VERBAL

COMMISSION SPORTIVE

Réunion (visio) 8 mars 2018

Présidence : M. Michel NAGEOTTE

Présents : MM. Gérard GEORGES – Michel MALIVERNAY – Jean-Louis MONNOT
– Jacques QUANTIN

Assiste à la séance : Mme Delphine SCARAMAZZA

1 – SENIORS

1.1 CHAMPIONNAT SENIORS – MATCHES EN RETARD

La commission prend connaissance de la liste des matches en retard et décide la programmation suivante :

. National 3

La journée en retard du 3 et 4 mars 2018 est reportée au 31/03

La commission reprend sa décision prise lors du PV du 27/02 et 15/02

. Louhans Cuiseaux FC / Auxerre AJ Fixé le 02/04

. Pontarlier CA / Besançon Clémenceau Fixé le 02/04

. Régional 1

La journée en retard du 3 et 4 mars 2018 est reportée au mardi 01/05

. Régional 2

La journée en retard du 3 et 4 mars 2018 est reportée au 29/04

Groupe C

. Valdoie / Besançon Football 3 (18/02) A fixer

Groupe D

. Audincourt / Belfort Sud (18/02) A fixer

. Régional 3

La journée en retard du 3 et 4 mars 2018 est reportée au 29/04

Groupe D

. Sagy AS / St Apollinaire 2 (18/02) A fixer

Groupe E

. Jura Nord Foot / Marnay (18/02) A fixer

. Entre Roches / Morteau Montlebon 2 (25/02) A fixer

Groupe G

- . Beaucourt / Dannemarie (25/02) A fixer
- . Roche Novillars 2 / Pays Maichois (25/02) A fixer

Groupe H

- . Danjoutin Ande Merou / Héricourt (18/02) A fixer
- . Villars Ecot St Maur / Giro Lepuix (18/02) A fixer
- . Lons le Saunier 2 / Montbeliard US (24/02) A fixer
- . Luxeuil / Mezire Fesches (25/02) A fixer

1.2 COUPE BOURGOGNE FRANCHE COMTE ET COUPE BOURGOGNE FRANCHE COMTE EQ RESERVE

La commission reprend le calendrier et propose la programmation suivante au Bureau du Conseil d'Administration :

1/8^{ème} : mardi 8 mai

¼ finale : 20 mai

½ finale : 10 juin

Finale : 16 juin

1.3 COURRIERS CLUBS

. Courriel de Gueugnon FC

Le club fait part de son mécontentement quant au report de la journée de National 3 des 3 et 4 mars. Le championnat N3 est bien un championnat National mais la gestion du calendrier a été confié aux Ligues. La commission au vu du nombre d'arrêtés municipaux parvenus à la Ligue et afin de préserver l'équité sportive des clubs de N3 a pris la décision de reporter toutes les rencontres.

. Courriel de Joigny US

Suite à l'annulation générale de la Ligue des compétitions pour le week-end du 3 et 4 mars, la commission reprend sa décision prise lors du PV du 27 février.

La commission annule l'inversion des rencontres entre Sens FC et Joigny US. En conséquence, la rencontre Sens FC 2 / Joigny est fixée le 29/04 (date de la journée remise) et la rencontre Joigny / Sens FC 2 se disputera le dimanche 13 mai à 15h00 sur le terrain de Sens.

. Courriel de Vesoul FC

Le club fait part à la commission de son inquiétude quant à la bonne exécution des matches de compétitions seniors et plus particulièrement de R2 suite aux intempéries.

La commission a, à ce jour, reprogrammé les matches conformément aux journées de MR du calendrier.

. Courriel de Jura Dolois

Lors de son PV du 27 février dernier, la commission a planifié le match en retard du 17 février de N3, Besançon Football / Jura Dolois au mercredi 21 mars (19h00).

Le club de Jura Dolois fait part des difficultés rencontrées quant à la programmation de cette rencontre à 19h00 et demande à ce que celui-ci soit repoussé à 20h00 ou décalé au samedi 31 mars.

La commission décide de maintenir la rencontre le 21 mars (journée du 3 mars reportée au 31) mais de la fixer à 20h00.

. Courriel de Plombières

Dans le PV du 15 février dernier, la commission a fixé le match en retard de Coupe de Bourgogne France Comté, Plombières / Beaune (10/12) au mercredi 21 mars à 19h30. La commission demandait au club recevant de mettre à disposition un terrain avec un éclairage classé sinon la rencontre serait inversée.

Le club informe la commission qu'il n'arrive pas à trouver un terrain à proximité homologué.

La commission fixe la rencontre à Beaune à 19h30

. Courriel de Pouilley les Vignes

En raison de l'organisation d'un vide grenier le 1^{er} mai, le club demande qu'aucun match en retard ne soit planifié à cette date.

La commission prend note et rappelle que les compétitions restent prioritaires.

. Courriel d'Audincourt AS

Le club souhaiterait savoir si les rencontres de la dernière journée (2 et 3 juin) seront décalées aux 9 et 10 juin.

La commission précise que le calendrier peut jusqu'à présent être respecté.

2 – JEUNES

2.1 CHAMPIONNATS JEUNES – MATCHES EN RETARD

La commission prend connaissance de la liste des matches en retard et décide la programmation suivante :

. U19 R1

La journée en retard du 3 et 4 mars 2018 est reportée au 21 et 22/04

Clémenceau Besançon / Pontarlier CA (03/12-18/03-02/04)	A fixer
Audincourt AS / GJ Rudipontain (17/02)	A fixer
Pontarlier CA / Belfortaine ASM 2 (17/02)	A fixer
GJ Rudipontain / Pontarlier CA (25/02)	A fixer

. U19 R2

La journée en retard du 4 mars 2018 est reportée au 22/04

. U17 R1

La journée en retard du 3 et 4 mars 2018 est reportée au 21 et 22/04

GJ Jura Foot Centre / Vesoul FC 2 (18/02)	A fixer
---	---------

. U17 R2

La journée en retard du 4 mars 2018 est reportée au 22/04

GJ Lizaine Héricourt / Planoise Chateaufarine (18/02)	Fixé le 02/04 (15h00)
---	-----------------------

. U16 R1

La journée en retard du 4 mars 2018 est reportée au 22/04

. U15R1

La journée en retard du 4 mars 2018 est reportée au 22/04

. U15 R2

La journée en retard du 3 mars 2018 est reportée au 21/04

GJ Rudipontain / Bresse Jura Foot (17/02)	Fixé le 02/04
---	---------------

En conséquence la commission fixe le match GJ Rudipontain / Belfort ASM 2 du 02/04 à une date ultérieure.

. U15 R3

La journée en retard du 3 mars 2018 est reportée au 21/04

GJ Arcade Foot / Jura Dolois Football 2 (17/02)	A fixer
GJ Jura Foot Centre / Jura Dolois Football 2 (24/02)	A fixer
GJ ASDAM BRCL / GJ Arcade Foot (24/02)	A fixer

. U14 R1

La journée en retard du 3 mars 2018 est reportée au 21/04

. U13 R1

La journée en retard du 3 mars 2018 est reportée au 21/04

. U13 R2

La journée en retard du 3 mars 2018 est reportée au 21/04

2.2 DEMANDES

. Match n°22160.1 – U17 R2 – Champagnole / Pontarlier CA 2 du 02/04/18

Demande des deux clubs de disputer la rencontre le 22/04/18

La commission ne peut donner son accord, la journée de match remis du 04/03 est fixée à cette date.

. Match n°22457.2 – U14 R1 – Auxerre AJ / Sens FC du 31/03/18

La commission en possession de l'accord des deux clubs et à leur demande, a fixé la rencontre le mercredi 7 mars à 15h30.

2.3 COURRIERS DES CLUBS

. Courriel de Dijon ASPTT

Le club fait part de ses difficultés à gérer les matches de retard remis par la Ligue lors du week-end de Pâques (31/03 au 02/04) étant donné que le club organise son tournoi annuel international Michel Gallot.

Le club souhaite que les matches du samedi 31/03 soient reportés :

U19 R1 – Dijon ASPTT / Fontaine les Dijon FC (16h00)

U17 R1 – Dijon ASPTT / Montceau FC (15h00)

A l'extérieur :

U16 R1 – Chalon FC / Dijon ASPTT (15h00)

U15 R1 – Dijon ASPTT / Maconnais UF (15h00)

U14 R1 – Dijon USC / Dijon ASPTT (14h30)

La commission demande au club de trouver un accord avec leurs adversaires.

Le club souhaite un changement d'horaire pour les matches du lundi 2 avril

La commission planifie les rencontres aux horaires suivants :

U19 R1 – Dijon ASPTT / Auxerre AJ : 15h00

U17 R1 – Dijon ASPTT / Nevers 58 FC : 13h00

U16 R1 – Dijon ASPTT / Dijon USC : 10h30

. Courriel de Sens FC

La sélection « grand senonais » participant au TSF du week-end de Pâques sont réunis à Clairefontaine les 17 et 18 mars. 12 joueurs de Sens FC composent cette équipe.

Le club demande le report du match de U14 R1 – Sens FC / Montceau FC du 17 mars.

La commission demande au club de trouver un accord avec son adversaire.

. Courriel de Morteau Montlebon

Le club fait part de difficultés rencontrées pour la programmation des rencontres sur le terrain synthétique (dû aux conditions climatiques). Il souhaite avancer le match de U15R3 – Morteau Montlebon / GJ Ht Dbs Horloger à 15h30 (au lieu de 16h00).

La commission donne son accord.

2.4 AMENAGEMENT DES HORAIRES DES MATCHES

Gueugnon FC pour les matches à domicile en U19R1 à 15h00

Gueugnon FC pour les matches à domicile en U14R1 à 15h00

Dijon USC pour les matches à domicile en U14R1 à 15h30

Dijon FCO pour les matches à domicile en U14R1 à 16h00

Audincourt AS pour les matches à domicile en U13R1 à 14h00

Auxerre AJ pour les matches à domicile en U19R1 et U14R1 à 16h00

3 – FEMININES

3.1 CHAMPIONNATS FEMININES - MATCHES EN RETARD

La journée en retard de R1F du 4 mars 2018 est reportée au 01/04

3.2 DEMANDES

. Match n°22932.2 – R1F – Vesoul FC / Villers les Pots du 11/03/18

La commission en possession de l'accord des deux clubs et à leur demande, fixe la rencontre le jeudi 19 avril à 20h45 sur le Stade René Hologne n°1 à Vesoul.

. Match n°24267.2 – R3 F - Septmoncel FC / Jura Lacs du 27/05/18

Demande des deux clubs de disputer la rencontre à 15h00.

La commission donne son accord.

3.3 COURRIERS CLUBS

. Match n°24287.1 – R3F – Saône Mamirolle / Perrousienne du 11/03/18

A la demande des deux clubs et en raison de l'état du terrain, la commission inverse les matches aller/retour. En conséquence, la rencontre Saône Mamirolle / Perrousienne se disputera le dimanche 11 mars à 12h30 sur le stade Jojo Bruard, terrain synthétique à SAONE.

Le match retour Perrousienne / Saône Mamirolle aura lieu le 3 juin à 10h00.

. Courrier de la Commune de Doubs

La commission prend connaissance du courrier envoyé par la Commune de Doubs concernant le prêt de ses installations pour la rencontre de R2 F – Phase automne, Passavant / Château de Joux du 4 mars dernier.

La commission remercie la commune et le club de Doubs pour leur aide et transmet la facture au service comptabilité pour paiement à la municipalité.

. Courriel de Flace Mâcon RC

Suite à la rencontre en retard de R2F – Phase automne, Passavant / Château de Joux du 4 mars dernier et au vu du résultat du match et du classement, la commission intègre Château de Joux en R2 F – Phase printemps, poule B et Passavant en R3 F Phase printemps, poule C.

La commission clôture la compétition de R2F – Phase automne.

. Courriel de Lons le Saunier RC

Le club participe au championnat de R2F – Phase printemps et souhaite que ses rencontres à domicile puissent se disputer le dimanche après-midi.

La commission donne son accord et demande au club de préciser l'horaire.

. Courriel de Triangle d'Or Jura

La commission précise au club que la R3 F n'existe pas à la phase automne. Les groupes R2F sont, à la phase automne, composés des équipes reléguées de R1, des équipes R2 du championnat phase printemps (sauf celles qui auront accédé en R1) et des nouvelles équipes qui s'engageront pour la saison.

3.4 COUPE BOURGOGNE FRANCHE COMTE FEMININE

La commission reprend son PV du 27 février et rectifie l'erreur de club.

Les équipes qualifiées pour disputer les 1/8èmes de finale sont **Gueugnon Gachères Blanzly** – Belfortaine ASM 2 – SS Gilley – Besançon Football – Vesoul FC – Louhans Cuiseaux FC – Chatenoy AS – St Vit US – Pontarlier CA – Triangle d'Or.

3.5 AMENAGEMENT DES HORAIRES DES MATCHES

Longvic ALC pour les matches à domicile en U18F à 11 à 16h30

Jura Dolois pour les matches à domicile en U18F à 11 à 16h00

Pontarlier CA pour les matches à domicile en U18F à 11 à 16h30

4 – FMI - FONCTIONNEMENT

La commission rappelle les informations suivant concernant la FMI.

La FMI est obligatoire pour toutes les compétitions régionales et précise que le bureau de ligue lors de sa séance du 19 octobre dernier a décidé que la FMI sera mise en place à partir du 11 novembre 2017 pour les compétitions U13.

4.1 FMI – suivi par la commission

Une procédure est proposée par la commission qui se traduit par :

. Procédure d'exception

A titre exceptionnel, en cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, le club recevant doit toujours disposer d'une feuille de match papier par substitution.

. Modalités d'application

Lorsqu'il y a recours à la procédure d'exception, l'arbitre, le club recevant et le club visiteur ont l'obligation de consigner dans un rapport, leur propre version des faits qui ont provoqué l'échec de l'utilisation de la FMI et le recours à la procédure d'exception.

La commission rappelle qu'en cas d'utilisation de la procédure d'exception, la feuille de match papier et les rapports d'incidents devront parvenir à la Ligue dans un délai de 48 heures suivant le match. Toute transmission tardive sera sanctionnée d'une amende de 20 Euros

4.2 SUIVI DES ECHECS - METHODE

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examiné par la commission sportive régionale avant homologation du résultat et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité pour le(s) club(s) fautif(s).

La commission rappelle les amendes que la commission pourra appliquer :

Absence de code : 46 euros

Absence de tablette : 46 euros

Absence de transmission : 46 euros

Non envoi rapport constat d'échec FMI : 30 euros

Transmission tardive : 20 euros

Le guide utilisateur, le constat d'échec, le document « les 3 grandes étapes » sont disponibles sur notre site internet dans [documents utiles](#).

Journée des 3 et 4 mars

En raison de l'annulation générale des compétitions seniors et jeunes, il n'y a pas eu de FMI

PROCHAINE REUNION : SUR CONVOCATION

Le Président,

Michel NAGEOTTE

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la commission régionale d'Appel dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football